



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1445

5 juin 2020

- **Risques de violents séismes et cyclones pendant la crise sanitaire**
- **L'Organisation Mondiale de la Santé « très préoccupée » par la propagation communautaire intense du nouveau coronavirus**
- **Sous prétexte de limitation du virus de Covid-19, un décret présidentiel « arbitraire et inconstitutionnel » du 21 mai 2020, estime la POHDH**
- **Politique : Le Collectif du 4 décembre 2013 dénonce l'ingérence « grossière » de l'OEA, dans les affaires internes d'Haïti**

>> Risques de violents séismes et cyclones pendant la crise sanitaire

Les contingences environnementales et climatiques semblent s'associer dangereusement en ces temps de Covid-19 en Haïti. Le dimanche 31 mai 2020, à 3:44, un tremblement de terre de magnitude 4,7 sur l'échelle de Richter, a été enregistré dans le Nord du pays. Son épicentre a été localisé à 10 kilomètres de profondeur, entre les villes du Cap-Haïtien (Nord) et Port-de-Paix (Nord-Ouest) distantes de 222 km. Pris de panique, beaucoup d'habitants du Cap-Haïtien se sont empressés d'aller se réfugier sur la place de la cathédrale. Aucune perte en vie humaine ni dommage n'ont été recensés. Mais des répliques ont été observées jusque dans la ville des Gonaïves, distante de 77 km de Port-de-Paix. Depuis le début de l'année, environ 40 secousses ont été répertoriées dans le grand Nord par l'Unité technique de sismologie en Haïti. Plusieurs secousses ont également eu lieu dans le grand Sud. Les failles, découlant des plaques tectoniques qui traversent le pays, se

révèlent ainsi plus actives en 2020. Le niveau de magnitude +4 devrait alerter sur l'imminence d'un violent tremblement de terre, selon les spécialistes. Le séisme du 31 mai au Cap-Haïtien s'est produit la veille de l'ouverture de la saison cyclonique, qui s'étend jusqu'au 30 novembre, dans la région des Caraïbes et d'une partie de l'Amérique latine. Cette année, la saison cyclonique tombe en pleine crise sanitaire, où la propagation du virus de Covid-19 s'intensifie (21 ouragans, dont 3 à 5 majeurs sont attendus, selon les prévisions météorologiques). [L'Alliance pour la gestion des risques et la continuité des actions \(Agerca\) signale que gérer simultanément ces deux évènements pourrait être un casse-tête pour Haïti.](#) « Haïti est le pays le plus vulnérable dans la région caribéenne, selon une étude de World Risk Report en 2017. Le risque cyclonique n'est qu'un des risques sur la longue liste, où la famine frappe aux portes de millions de foyers »

>> L'Organisation Mondiale de la Santé « très préoccupée » par la propagation communautaire intense du nouveau coronavirus

Le niveau de 50 décès a été atteint au 2 juin, parmi 2 640 cas confirmés de Covid-19, depuis le jeudi 19 mars. « Nous sommes très préoccupés pour Haïti, en ce moment, en raison de ses conditions uniques, de sa fragilité unique et du fait que la maladie s'accélère au milieu d'une population très vulnérable », déclare le directeur

exécutif de l'OMS pour les urgences sanitaires, Michael Ryan, en conférence de presse le mercredi 3 juin. Son inquiétude concerne particulièrement le niveau de transmission communautaire intense, qui pourrait rendre très difficile l'éradication du virus. « Ce qui est commun à de nombreuses régions [d'Haïti], c'est une transmission communautaire intense. Il est clair qu'une fois la transmission communautaire établie, il sera très difficile d'extirper le virus ». En 24 heures, 133 personnes (dont deux nouveaux décès) ont été testées positives. Mais, les autorités sanitaires suggèrent que ces chiffres doivent être considérés comme des tendances, qui ne reflètent pas la réalité. Le département de l'Ouest, où se trouve Port-au-Prince, occupe la tête du classement des départements les plus touchés, avec plus de 2 000 cas de contamination. La stratégie d'attente des autorités sanitaires, qui n'ont pas pris des dispositions institutionnelles pour couper les chaînes de transmission du virus, est mise en question par plusieurs voix. Les autorités sanitaires ont surtout privilégié les personnes les plus suspectes, susceptibles d'être atteintes au virus de Covid-19. [L'Association des juges de paix haïtiens fait savoir qu'une dizaine de ses membres seraient suspectés d'être infectés.](#) « Les chiffres ne sont pas exacts, car les gens ont peur de déclarer leur maladie, à cause de la stigmatisation ». La majorité de ces juges malades préfèrent recourir à la médecine traditionnelle chez eux, car la plupart des centres de santé ne sont pas équipés. Des millions de gourdes ont été décaissés, sans publication d'aucun rapport justificatif des dépenses. Il n'y a aucune transparence dans « la gestion gouvernementale catastrophique, désastreuse et chaotique » de la crise sanitaire, liée à cette pandémie. « Le dossier des transferts d'argent, à travers le service Moncash, relève d'une gestion partisane. Si on n'est pas partisan du pouvoir, on n'aura pas accès à l'argent ». [Les normes et les principes, concernant le décaissement des fonds du trésor public et de ceux provenant des institutions internationales, ne sont pas respectés, eu égard aux exigences de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif \(Cscca\) et aux lois sur la passation de marchés, relève le parti politique Mouvement patriotique populaire dessalinien / Mopod.](#)

>> Sous prétexte de limitation du virus de Covid-19, un décret présidentiel « arbitraire et inconstitutionnel » du 21 mai 2020, estime la POHDH

« Ce décret présidentiel du 21 mai 2020 non seulement porte atteinte aux libertés publiques et aux droits fondamentaux du peuple haïtien, mais aussi menace les acquis démocratiques, obtenus aux prix de lourds sacrifices durant de nombreuses années, par les secteurs progressistes sur le territoire national », dénonce le Secrétaire exécutif de la Plateforme des organisations haïtiennes de défense des droits humains (POHDH), Alermy Piervilus, interrogé, le 3 juin, à l'émission *FwoteLide* sur AlterRadio. Ce décret viole de nombreux principes démocratiques. Il a été pris sous prétexte de limiter la propagation du virus, sans tenir compte des parlementaires restants au sénat, malgré le dysfonctionnement du parlement depuis le mois de janvier. La Plateforme des organisations haïtiennes de défense des droits humains met en garde : « L'état d'urgence sanitaire n'est pas une porte ouverte pour prendre des décisions n'importe comment » et elle souligne que ce décret présidentiel du 21 mai 2020 ne reflète pas la réalité sociale. [Ce faisant, les dirigeants politiques prétendent ou font semblant d'ignorer les conditions de vie de la population.](#)

>> Politique : Le Collectif du 4 décembre 2013 dénonce l'ingérence « grossière » de l'OEA, dans les affaires internes d'Haïti

« Le secrétariat général de l'Organisation des États américains (OEA) viole l'article 1 du chapitre I de la charte de cette institution, en s'immisçant grossièrement dans les affaires internes de notre pays, pour essayer d'imposer, dans une prise de position légère et inepte, des prescriptions, qui privilégient les intérêts de certains acteurs, au détriment de ceux de notre pays », souligne le Collectif du 4 décembre 2013. Sans tenir compte des prescrits de l'article 134-2 de la Constitution, [le secrétariat général de l'OEA a exhorté les forces politiques, dans un communiqué publié le vendredi 29 mai 2020, à respecter le mandat présidentiel de cinq ans de Jovenel Moïse, qui devrait arriver à terme le 7 février 2022, selon elle.](#) [Plusieurs organisations haïtiennes dénoncent la démarche de support du gouvernement auprès de l'OEA .](#)